

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2016

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 7 juillet 2016 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, M DONNET Louis, M FAYAD Ghassan, M MANGIN Jean-Baptiste, Mme FLAVIGNY Ghislaine, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, Mme COLLOMB Valérie, Mme GAFFET Muriel, M SCHMITT Yann, Mme DELAY Marie-Anne, M MEGER Jean-Luc, Mme GONOD Pascale

Absents : M REYNAUD Guillaume

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CAPELLI Aurélie a été nommée secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 13 avril 2016. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

DIA

Monsieur le Maire expose les dernières demandes d'intention d'aliéner (DIA) sur le territoire de la commune. Le Conseil ne prononce aucune préemption.

SYNDICAT DES VIGNERONS – actualisation du contrat de location de la station de remplissage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le contrat signé en 2015, sur accord du Conseil réuni le 17 décembre 2014, en vue de louer au Syndicat local des Vignerons les équipements publics communaux suivant :

- Une station de lavage de machine à vendanger.
- Un quai à marc.
- Deux stations de remplissage d'eau.

Les équipements présents sur la parcelle cadastrée AI 605.

Il rappelle que ce contrat non exclusif envers le Syndicat a donné lieu à satisfaction et propose de valider sa pérennité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la pérennisation du contrat de location non exclusif avec le Syndicat local des Vignerons dans le cadre précisé dans le contrat lu.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat.
(délibération 2016-349)

SYNDICAT DU COLLEGE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le Syndicat du Collège d'Aramon avait été créé en 1977, par Arrêté de Monsieur le Préfet du Gard en date du 23 août 1977, entre les communes membres d'Aramon, Comps, Montfrin, Théziers, Domazan, Estézargues, pour assurer le fonctionnement et la construction du Collège d'Aramon, il précise qu'à ce jour l'opération qu'il avait pour objet de conduire est achevée et qu'il n'a plus lieu d'être.

Il demande au Conseil municipal de délibérer sur la dissolution de ce Syndicat.

Considérant l'arrêté préfectoral du 23 août 1977, et considérant les statuts du Syndicat intercommunal du collège,

Considérant que l'opération qu'il avait pour objet de conduire est achevée

Le Conseil Municipal, après avoir ouïe Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la dissolution du Syndicat intercommunal du collège d'Aramon.
(délibération 2016-350)

PEDT

Monsieur le Maire propose au Conseil de poursuivre la convention avec l'Etat relative au projet éducatif territorial. Le Conseil accepte que Monsieur le maire signe la convention allant jusqu'à aout 2018.

SMICTOM - bilan 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil de consulter le rapport sur les déchets 2014 et d'y porter un regard attentif afin de mettre en lumière les atouts de la commune et de travailler les zones pouvant être améliorées.

NIMES – UNESCO

Monsieur le Maire expose au Conseil la plaquette de la commune de Nîmes proposant sa candidature à l'Unesco. Il explique que la commune de Nîmes demande le soutien des communes environnantes pour promouvoir et aider à mettre en valeur sa candidature.

Le Conseil accepte très favorablement ce soutien et autorise Monsieur le Maire à signer les documents envoyés.

ASSOCIATION – subventions

Par délibération 2016-339, le Conseil à valider les subventions aux associations pour l'année 2016. Monsieur le Maire précise que les noms sur certains dossiers reçus après la décision d'accord de subvention, ne sont pas ceux annoncés au départ et propose au Conseil de modifier ces informations.

Après échange, le Conseil municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, de maintenir les subventions de la façon suivante, les modifications de nom sont portées en gras :

- **LOISIRS :**
 - Comité des Fêtes : 9 900€
 - Club des Miougraniens : 2 610€
- **CULTURELLES, HUMANITAIRES ET SOCIALES :**
 - Association Culturelle et Historique Domazanaise : 2 250€
 - Les Amis de Louis Guillaume Perreaux : 720€
 - Association des parents d'élève : 990€
 - **Association des Béotiens Collectionneurs de Domazan et des Environs (ABCDE) : 500€**
 - Le Grenier Domazanais : 900€
 - Amicale du personnel commune de Domazan : 6 000€
- **ASSOCIATIONS SPORTIVES :**
 - Ballet d'Art : 1 260€
 - Judo club Rochefortais : 200€
 - Entente Sportive Rochefort Signargues : 2 250€
- **AUTRES :**
 - Association zone industrielle (sous convention) : 27 000€
 - **La prévention routière : 100€**
 - **Le Syndicat des AOP des olives et huiles d'olives de Nîmes: 50€**

- DIT que les subventions seront versées au regard de la complétude des dossiers.
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2016
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} adjoint, à verser ces subventions.

PONT du GARD - convention

Monsieur le maire rappelle au Conseil qu'une convention de partenariat avec Le Pont du GARD a été signée par délibération du 24 mai 2013, afin de permettre aux gardois et en particulier, aux domazanais, de bénéficier d'un accès gratuit au Site du Pont du GARD.

Les concitoyens peuvent depuis se présenter en mairie et remplir un document afin d'obtenir la carte « d'Ambassadeurs du Pont du GARD ».

En contrepartie, la commune assure la promotion du site du Pont du Gard sur son territoire, via les outils de communication qu'elle possède.

Ladite convention a été établie pour une durée de 3 ans. Son terme arrivant le maire propose de renouveler cette convention. Le conseil, accepte à l'unanimité.

(délibération 2016-352)

MEDIATHEQUE – marché de travaux

Monsieur le maire rappelle au Conseil que la publication pour le marché de travaux de réhabilitation des anciennes écoles en médiathèque a pris fin le 9 juin à 15h00. Il explique au Conseil le travail fait par la maîtrise d'œuvre et la commission d'appel d'offres, en particulier la négociation, et demande au Conseil de statuer les choix proposés.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité DECIDE de choisir :

Lot	Désignation	Entreprise	Offre HT après négo	Note Prix	Note Technique	Note globale / 10
1	DESAMIANTAGE	ADSE	8 000,00	4,00	6,00	10,00
2	GROS ŒUVRE - ETANCHEITE - Charpente - Couverture	FIGUIERE	150 403,90	4,00	6,00	10,00
3,1	Cloison-Faux plafond	SGDP	24 708,00	3,91	6,00	9,91
3,2	Plafond tendu	SGDP	2 375,00	4,00	6,00	10,00
4	Menuiseries intérieures bois					0,00
5	Menuiseries intérieures et extérieures alu	Pascal Menuiserie	28 499,98	4,00	6,00	10,00
6	Serrurerie	FMMB	8 620,90	2,77	6,00	8,77
7	Sols	MCN CONCEPT	14 040,40	4,00	6,00	10,00
8	Peinture	SGDP	11 925,94	3,72	6,00	9,72
9	Ascenseur + PSE	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	20 900,00	4,00	5,40	9,40
10	Electricité CF et CF	CMT GENIE ELEC	42 983,05	3,82	6,00	9,82
11	Ventilation - Chauffage - Raf	CVI	26 000,00	4,00	6,00	10,00

12	Plomberie	EGIS	9 832,00	4,00	6,00	10,00
13	VRD + PSE	PROVENCE VRD	59 360,40	4,00	6,00	10,00

Le Conseil valide les lots tels que susvisés et annonce que le lot 4, sortant infructueux devra être relancé.

Le Conseil valide le marché pour un montant HT global de 407 649,57€ et autorise Monsieur le Maire, à défaut Monsieur le Premier adjoint, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

(délibération 2016-353)

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil que la subvention demandée à la Région a été accordée pour 130 000€.

ARRET DE BUS – Jean Vilar

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'arrêt de bus Jean Vilar, prévu principalement pour le transport scolaire est maintenant affecté à la TCRA et non plus au réseau Edgard.

Les habitants concernés sont invités à déposer leur dossier pour la rentrée en attendant la mise en ligne du nom de l'arrêt sur le site internet dédié à ces démarches.

BIBLIOTHEQUE

- L'association propose au Conseil un don de 1 500€ de bandes dessinées, afin de valoriser le patrimoine domazanais. Le Conseil accepte ce don. *(délibération 2016-354)*
- Le Conseil valide l'actualisation de la politique de désherbage (voir annexes au compte-rendu)
- Un nouveau désherbage est soumis au Conseil, qui valide la liste à l'unanimité. *(délibération 2016-355)*
- Le Bilan de l'accueil des écoles à la bibliothèque est présenté au Conseil (voir annexes au compte-rendu)
- Une convention entre la bibliothèque et l'école est soumise au Conseil qui valide son contenu et autorise le maire à la signer. *(délibération 2016-356)*

Temps d'Activités Périscolaires – ECOLE

Mme GAFFET fait état du bilan des TAP de l'année scolaire 2015-2016 (voir annexes au compte-rendu).

CCPG

- Monsieur le Maire rappelle que suite aux démissions des élus de Saint-Bonnet du Gard, et la réélection partielle qui a eu lieu, le Conseil Communautaire a été changé sur avis préfectoral. Il explique la recomposition de ce Conseil.
- Bases fiscales : Monsieur le Maire, développe la considération selon laquelle de nombreux logements classés en zone 7 ou 8 (considérés en ruine ou assimilés) peuvent avoir été réhabilités ou réaménagés sans que les services du cadastre en soit informés. Il explique que ce classement donne lieu à la taxe des impôts locaux. En corrélation avec la CCPG, elle-même en relation avec d'autres communautés de communes ayant mis en place un système de revalorisation du patrimoine, il propose de valider la motion portant délivrance de données cadastrales portée par la CCPG par sa délibération DE-2016-044 du 6 juin dernier. *(délibération 2016-357)*

LES POINTS SUIVANTS SONT REPORTES A UN CONSEIL ULTERIEUR:

- Marché cantine
- Location partielle du hangar des services techniques

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.